

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 26

Pouvoir : 3

Date de la convocation :
25 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Guy CANNESSEON et Pierre COLIN

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Philippe BESSET à Florence PLISSONNIER, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Patrick CHARTON à Didier PICARD.

Objet : Information du Conseil municipal relative aux délégations attribuées par Madame le Maire aux adjoints et à certains conseillers municipaux

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des adjoints ou à des conseillers municipaux, pour l'exercice de missions précises relevant des compétences de la commune.

Dans ce cadre, les délégations suivantes ont été confiées aux adjoints :

- M. Didier PICARD : Adjoint au cadre de vie
- Mme Brigitte MARTIN : Adjointe à l'enfance et à la jeunesse
- M. Fabien ROSSIGNOL : Adjoint aux finances et à la vie institutionnelle
- Mme Amélie VION : Adjointe à la vie associative, sportive et culturelle
- M. Philippe BESSET : Adjoint à la tranquillité publique
- Mme Françoise FAUTRELLE : Adjointe à la santé et à la solidarité

Par ailleurs, les délégations suivantes ont été confiées à deux conseillers municipaux :

- M. Richard MILON : Conseiller municipal délégué aux Établissements Recevant du Public (ERP) et correspondant défense
- M. Sacha PACAUD : Conseiller municipal délégué aux sports

Visa :

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés de délégation correspondants.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication faite par le Maire relative aux délégations décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture

le 01 AVR. 2026

et publié, affiché ou notifié

le 01 AVR. 2026

Florence PLISSONNIER
Maire

